

**Jeudi 28 février 2019** à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 15/02/2019, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BARBA**, Maire.

**Présents** : BARBA Thierry, BRIANCON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, BAUME Jacqueline, MARIZY Christian, BRIE Ludovic, JEANNIOT Pascal, DELBART Michel, GOHIEZ Joël, JAHYER Dominique.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration** : *néant*

**Absents excusés** : CHARTON Régis, MIKOLAJEK François. **Absente** : PUPPINI Sandrine

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Votants : 11

Pour mémoire, **document remis aux membres du Conseil Municipal** : avec la convocation : en début de séance :

\*Un document A4 détaillant les grandes lignes pour le budget 2019

#### GRAND REIMS : Fonds de concours

Suite à la demande au fonds de concours, fonds de soutien aux investissements communaux auprès du Grand Reims concernant l'accessibilité de l'église de Ville-en-Tardenois, le conseil communautaire a décidé d'attribuer la somme de 16 391.88 € lors de sa séance du 17/12/2018 dans le cadre du fonds de soutien aux investissements communaux

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**ACCEPTE** de recevoir la subvention de 16 391.88 € au titre du fonds de soutien aux investissements communaux pour la réalisation du projet « Accessibilité de l'église pour personnes à mobilité réduite ».

**AUTORISE** le maire ou un adjoint au maire à signer tout document dont la convention d'attribution du fonds de concours pour que la commune de Ville en Tardenois perçoive cette subvention.

**POUR : 10    ABSTENTION : 1**

#### GRAND REIMS : PLH (Programme Local de l'Habitat)

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2017-256 du 28 septembre 2017 décidant d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine du Grand Reims, couvrant la période 2019-2024,

Vu le porté à connaissance de l'Etat à la Communauté urbaine du Grand Reims, transmis le 21 février 2018,

Vu les orientations de la Convention Intercommunale d'Attribution validée par la Conférence Intercommunale du Logement réunie le 29 mai 2018,

Vu la convention pluriannuelle pour le Nouveau Programme de Renouvellement urbain 2018- 2024, adopté par le Conseil communautaire du Grand Reims du 22 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-2018-302 du 17 décembre 2018 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims,

Vu le courrier de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 21 décembre 2018, sollicitant l'avis de chaque Conseil municipal des communes membres de l'EPCI, sur le dossier du PLH, conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant le projet de PLH, arrêté par délibération du Conseil communautaire, transmis aux communes et au Conseil de Développement du Grand Reims, ces derniers disposant d'un délai de deux mois pour donner leur avis.

Considérant les enjeux, orientations et actions définis dans ce programme d'une durée de 6 ans en matière d'habitat pour le territoire communautaire ;

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **Rend un avis favorable** au projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims ;

**POUR : 3 ABSTENTION : 8**

#### Lotissement dit du CBR

L'association syndicale libre a élu un président : Mr LOUTZEK André.

Le maire a reçu un courrier (C arr 366 du 15/02/2019) du Président de l'Association Syndicale Libre DERRIERE LES MURS, Monsieur LOUTZEK André, demandant une participation pour la remise en état des noues du lotissement du CBR Derrière les Murs.

Dans l'intérêt général et pour le bon fonctionnement de la totalité des noues, celles-ci doivent être remise en état dont celles passant devant les terrains communaux. Et ce, afin de répondre à la mise en demeure de la Police de l'Eau.

Cette participation serait au prorata du métrage des terrains que la commune possède.

D'après Monsieur LOUTZEK, le coût pour la commune devrait se situer dans un ordre de prix de 2500 euros. L'association Syndicale a un devis de la société BR paysage.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de participer à la réfection des noues pour sa partie devant les terrains communaux. La dépense sera inscrite au budget primitif 2019.

**AUTORISE** le maire à signer tout document concernant cette participation et à régler les factures correspondantes.

**AUTORISE** le maire :

- **à rencontrer un expert** (avocat, juriste, spécialiste juridique etc...) afin de pouvoir rédiger un document (type convention) avec l'association syndicale libre DERRIERE LES MURS pour que la commune puisse nettoyer les alvéoles de la rue de la Haubette,
- **à signer** ce document concernant ce nettoyage,

**à régler** les factures correspondantes. La dépense sera inscrite au budget primitif 2019.

#### Demande de prêt de la salle du rez-de-chaussée de la mairie : convention

Le maire a reçu un courrier (réf. R367 du 07/02/2019) de Monsieur Didier FANTUZ, de l'USFAV (Union sportive Fismes Ardre et Vesle) demandant la mise à disposition de la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie pour une activité de jeux d'échecs avec des enfants et/ou adultes du village et des alentours. L'utilisation de la salle aurait lieu le mardi soir de 17H30 à 19H00 à partir de septembre 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la mise à disposition gratuitement de la salle du rez-de-chaussée de la mairie de Ville en Tardenois pour une activité du jeu d'échecs demandée par Monsieur Didier FANTUZ de l'USFAV (Union sportive Fismes Ardre et Vesle).

**AUTORISE** le maire à signer une convention avec l'association prenant en charge cette activité.

## INFORMATIONS, QUESTIONS DIVERSES, QUESTIONS DU PUBLIC...

### Informations

- **GRAND REIMS : Station d'épuration**

Thierry BRIANCON, premier adjoint, prend la parole pour expliquer le compte rendu de la réunion STEP. Le projet avance. L'emplacement de la station serait en haut de Chambrecy.

La canalisation reliant la station d'épuration actuelle à la Route de Jonquery serait conservée.

La commission a posé la question du possible raccordement de certaines rues dans le bas de leur terrain pour éviter des dépenses aux particuliers en pompe de relevage. Le tracé reste à définir par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Joël GOHIEZ, conseiller municipal, fait part de son indignation de ne pas faire un cheminement par gravitation vers Chambrecy au lieu de faire dépenser des sommes importantes aux particuliers.

Le maire rappelle que la compétence de l'assainissement est celle de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

- **GRAND REIMS : Déchetterie**

Thierry BRIANCON, premier adjoint, explique que la Communauté Urbaine du Grand Reims souhaite réaliser une déchetterie à Ville-en-Tardenois, sur l'emplacement de l'ancien terrain de football. La commune de Ville-en-Tardenois est la seule commune à s'être portée volontaire. La commune attend le projet, l'insertion paysagère... Le conseil est favorable à cette création.

- **PLU (Plan local d'urbanisme)**

Le maire a reçu une convocation de la DDT (c arr 284 du 05/02/2019) pour la CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) le mardi 19/02/2019. Monsieur BARBA s'y est rendu. Madame HEUDE de la SAFER était également présente.

La commission a souligné la cohérence du projet du futur PLU. La mairie est en attente de recevoir l'avis de cette commission.

- **Projet éolien**

Le maire a reçu un courrier (c arr 91 du 14/01/2019) de VND, une société d'éoliennes. Le maire et les adjoints ont reçu le 21 février 2019, cette société qui a présenté un projet d'éoliennes qui pourraient se situer au-dessus de la ferme d'Aulnay et également d'autres projets en direction de Romigny et de Lhéry.

Si la société sollicite à nouveau la commune de Ville-en-Tardenois, la population sera interrogée pour donner son avis.

- **La Poste**

Le maire avait refusé une modification des horaires de la Poste. Actuellement, la Poste est ouverte le lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00. Ce qui correspond aux attentes de la population.

- **Auto-école**

L'auto-école de ville-en-Tardenois est en liquidation judiciaire. La mairie en a été informée en lisant le journal L'Union, ce matin.

Les locaux appartiennent à la commune. La commune va chercher un autre locataire... Différentes pistes sont envisagées...

- **Invitation à l'Elysée**

Mardi 26 février 2019, Monsieur BARBA Thierry a été invité et reçu à l'Elysée en tant que Président des maires ruraux de la Marne, ainsi qu'avec certains maires du Grand Est.

Mr BARBA a pu expliquer directement au Président de la République, Emmanuel MACRON, la problématique de la loi NOTRe et des intercommunalités.

- **Parti citoyens – Elections européennes**

Samedi 2 et dimanche 3 mars, une quarantaine de personnes sont conviées pour les élections européennes et se rencontreront à Ville-en-Tardenois afin de former une liste pour les élections européennes, une liste indépendante de tout parti politique. Cette liste regroupera des citoyens souhaitant faire évoluer la situation politique.

- **Budget 2019**

Annick NEVEUX, adjointe au maire, distribue un document relatant les grandes lignes éventuelles pour le budget 2019. Annick NEVEUX demande aux différents conseillers présents s'ils ont des dépenses à ajouter ou à retirer de cette proposition.

Le budget sera préparé prochainement et voté lors du prochain conseil municipal.

- **Elections municipales de 2020**

Thierry BRIANCON, premier adjoint, annonce au conseil municipal qu'il souhaite se représenter en 2020. Jean-Pierre REMIOT, Annick NEVEUX, Pascal JEANNIOT, Dominique JAHYER et Christian MARIZY souhaitent également se représenter. Les autres conseillers municipaux présents sont encore indécis... Si des personnes volontaires souhaitent se porter candidat pour les élections municipales de Ville en Tardenois, ils seront les bienvenus et peuvent venir le signaler en mairie.

### Questions diverses

- Christian MARIZY, conseiller municipal, explique avoir découvert dans le journal L'Union que l'école de Ville-en-Tardenois allait subir la fermeture d'une classe. Il ne comprend pas la cohérence... Puisque l'école de Chaumuzy, elle reste ouverte...  
Le maire explique que la compétence scolaire est au Grand Reims. La fermeture de classe concerne sûrement l'école maternelle.

### Questions au titre du public

- Monsieur MIMIN David de Ville-en-Tardenois prend la parole pour demander :  
\*S'il serait possible d'avoir un point électrique sur le terrain de la rue d'En Bas pour la brocante et lors d'autres manifestations organisées par l'association LE VILLAGE...  
Monsieur REMIOT Jean-Pierre va demander au Grand Reims s'il est possible de se raccorder sur l'éclairage public.  
  
\*La date de réouverture de l'aire de jeux. Le maire espère que l'aire de jeux sera ré ouverte mi-mars 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.  
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.